



Union Départementale des Syndicats CGT de Savoie

Intervention de la CGT au Conseil d'Administration
de la CAF du 23 juin 2023

Les mandaté(e)s CGT se sont exprimés sur deux sujets.

1. la première concernant le rapport d'activité 2022 :

La délégation CGT salue la présentation du rapport d'activité, qui reflète bien le dynamisme de l'activité de la CAF de la Savoie. Elle remercie les services pour le travail réalisé.

Cependant, la CGT souhaite faire remarquer, bien évidemment sans cautionner aucune fraude d'aucune sorte, que la fraude aux prestations CAF mérite d'être relativisée dans un contexte plus global. La CGT s'interroge sur la représentativité de ce type de fraudes sur la totalité des fraudes fiscales et sociales (URSSAF, CPAM, CARSAT, ...).

Les plus gros fraudeurs ne sont pas nécessairement les allocataires les plus pauvres.

En ce sens, serait-il possible, pour le bilan 2023, d'avoir une répartition en fonction du QF? Merci.

2. la seconde concernant l'approbation des comptes 2022 et affectation du résultat au report à nouveau :

Les administrateurs CGT saluent l'engagement du personnel de la CAF, amené encore cette année, à s'adapter à des conditions, méthodes et outils insuffisants ; à assurer l'accueil des usagers et le traitement de leur dossier dans des conditions difficiles tout en s'adaptant à des moyens inappropriés (matériel et humain).

Ces chiffres sont le résultat des actions menées par notre CAF en 2022, avec le budget alloué déficient, dans le cadre de la COG 2018-2022, que nous n'avons pas voté.

Nous ne mettons pas en cause les efforts fournis par les services et les agents, pour tenter de s'inscrire au mieux dans les propositions d'actions de la CNAF. Néanmoins, ces chiffres montrent bien le basculement d'une politique familiale issue des caisses locales vers une politique nationale, fortement soumise aux décisions gouvernementales en la matière et d'ailleurs rarement voire jamais en faveur des familles (mise sous condition de ressources des AF, réduction des APL ...). Le constat est aussi fait du basculement du financement des CAF par l'impôt plutôt que par les cotisations sociales, résultat des nombreuses années d'application de réductions des taux de cotisations ou exonérations, cadeaux directs aux entreprises. Pour la CGT, il s'agit bien toujours des grandes entreprises et non des PME-PMI et artisans.

Parmi les conséquences les plus néfastes, nous dénonçons et condamnons :

- la réduction continue du paritarisme, c'est-à-dire du contrôle de la redistribution des richesses produites par les travailleurs ;

- le développement d'une politique gouvernementale de gestion de la pauvreté au détriment d'une réelle politique familiale ambitieuse et progressiste au service des bénéficiaires et qui participe à l'accroissement des inégalités sociales. Il en va de même pour l'action sociale dont les marges de manœuvres locales sont de plus en plus restreintes. Certains financements de fonctionnement et/ou de projets sont revus, au mieux stabilisés, pour rester dans les budgets affectés.

Concernant la politique sociale des chèques vacances, les administrateurs CGT de la CAF 73, souhaitent un réexamen des conditions d'attribution de cette aide, qui depuis 5 ans, s'adresse aux familles ayant des enfants entre 8 et 10 ans, sans condition de ressources. Ce dispositif en effet, pénalise fortement les familles les plus modestes.

Pour toutes ces raisons, la CGT vote contre l'approbation des comptes 2022.